



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social :

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

Siège administratif :

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

Décision du Président

N° DEC-2023-1-1-1

Date : 03/01/2023

Objet : Autorisation d'attribution et signature du marché négocié sans mise en concurrence ni publicité relatif à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de locaux de rangement à Bérat.

VU

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu la délibération D-2022-30-1-1 du 29 novembre 2022 autorisant le lancement de la consultation en marché négocié sans mise en concurrence relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de locaux de rangement à Bérat ;

Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne

DECIDE

D'attribuer la consultation citée en objet comme suit :

Opérateur économique proposé	Montant
Yves Pierre BARRAU	4900€ HT

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,
Paul-Marie BLANC

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :	17/01/2023
Expédiée à la Préfecture le :	17/01/2023
Publiée sur le site internet le :	17/01/2023



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.